



Guéret, le 28 décembre 2012

Délégation Territoriale de la Creuse

Le Directeur de la Délégation Territoriale  
Agence Régionale de Santé du Limousin

Affaire suivie par : M BONJOUR  
Courriel : [michel.bonjour@ars.sante.fr](mailto:michel.bonjour@ars.sante.fr)

à  
SARL CADexperts  
4, avenue de la Liberté  
23300 LA SOUTERRAINE

Réf :  
I:\DT23\ENVIR\2012\URBANISME\PLU\0  
79PLU\_felletin.doc  
Téléphone : 05.55.51.81.48

**OBJET : Commune de FELLETIN**  
Révision simplifiée du PLU.

Par courriel en date du 05/12/2012, vous m'avez communiqué pour avis votre projet de rédaction concernant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de FELLETIN.

Cette révision du PLU ne concerne que la faisabilité d'une extension mesurée de l'activité commerciale existante située en dehors de tout périmètre de protection de captage.

J'attire toutefois votre attention sur l'éventualité de l'existence d'une exploitation agricole à proximité du projet d'extension comme semble le démontrer la planche photographique (page 8) jointe au dossier d'instruction.

Un retrait de 50 mètres devra être observé par rapport au bâtiment renfermant des animaux pour la future construction commerciale s'il s'agit d'un élevage non classé (titre VIII du Règlement Sanitaire Départemental) ou un retrait de 100 mètres par rapport à l'ensemble des bâtiments d'élevages s'il s'agit d'une activité agricole classée (nomenclature des installations classées).

Le Directeur de la Délégation Territoriale,  
Pour le directeur  
de la délégation territoriale 23  
de l'ARS LIMOUSIN  
et par délégation,

l'ingénieur du Génie Sanitaire

Copie pour information à Madame le Maire de FELLETIN.